

Préavis municipal concernant la vente des parcelles 975 A et B d'une surface d'environ 2'527 m2, situées à la Route de Ponty.

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Historique

La Commune de Lucens possède 2'527 m2 (1497 et 1030) de terrain situé en zone constructible "zone de villa" à la Route de Ponty, parcelle N° 975.

Selon le plan de morcellement que vous trouvez en annexe, les parcelles ainsi créées ont les surfaces suivantes: parcelle A 1'497 m2 et parcelle B 1'030 m2.

Toutes les infrastructures sont situées à proximité des parcelles, mais étant donné que la Municipalité a été sollicitée, dans un premier temps, uniquement pour la parcelle "B", les différents raccordements aux canalisations et services seraient portés à la charge des acheteurs. Il en va de même pour les accès à chaque parcelle.

Au vu des frais d'équipement réalisés dans les précédents quartiers présentés devant le Conseil communal, le terrain, non équipé, est proposé à la vente pour un prix du m2 de Fr. 100.-.

En conclusion, la Municipalité vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir adopter les résolutions suivantes :

Le Conseil communal,
Vu le préavis municipal no 10/2007
Considérant que ce point a été porté à l'ordre du jour,
Où le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet,

décide

- 1. d'autoriser la Municipalité à vendre les parcelles N° 975 A et B non équipées d'environ 2'527 m2 situées au Chemin de Ponty au prix de Fr.100.- le m2;**
- 2. d'affecter la somme ainsi réalisée, au Fonds de réserve pour achat de terrain, compte n° 9'282.15.**

Le municipal responsable : Gérard Gonthier

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 2 octobre 2007.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire :

E. Berger

C.-L. Cruchet

Annexe: 1 plan